

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

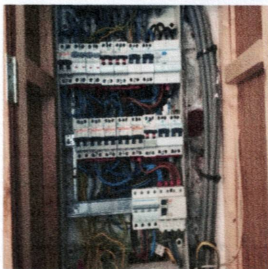
RÉF. 106/2024/59907/01:1

DATE DU CONTRÔLE 11/04/2024 AGENT VISITEUR Xavier Lepage  
ADRESSE DU CONTRÔLE Montagne Sainte Barbe 114 - 5100 Namur TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation **Montagne Sainte Barbe 114 - 5100 Namur**  
Type de locaux **Unité d'habitation (maison)**  
Objet du contrôle **Demande dans le cadre d'une vente**  
Propriétaire **Jenicot Julien**  
Responsable des travaux **non communiqué**



### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **ORES ASSETS**  
Code EAN **non communiqué**  
Numéro du compteur **49683313**  
Index jour/nuit **73767/**  
Type de coupure générale **Teco**  
Câble compteur - tableau **VOB 6mm<sup>2</sup>**  
Tension nominale de service **3x400V + N - AC**  
Courant nominal de la protection de branchement **20A**

### › CONTRÔLE

**Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position** Pas OK | **Nombre de tableaux** 1 | **Nombre de circuits** 16

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	<b>D'avant le 1/10/1981</b>	Dispositif différentiel de tête	<b>ID - 40A - 300mA - type A - test OK</b>
Type d'électrode de terre	<b>Piquets</b>	Dispositif différentiel supplémentaire	<b>ID - 40A - 30mA - type A - test OK</b>
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	<b>34</b>	Fixation/Etat/Détérioration matériel	<b>Pas OK</b>
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	<b>Pas OK</b>	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	<b>OK</b>
Test de continuité	<b>Pas concluant</b>	Protection contre les contacts directs	<b>Pas OK</b>
Contrôle boucle de défaut	<b>Concluant</b>	Résistance générale d'isolement (MΩ)	<b>0,34</b>
Protection contre les contacts indirects	<b>Pas OK</b>	Adéquation DPCCR - prise de terre	<b>Pas OK</b>
		Adéquation protections surintensités - sections	<b>OK</b>

Circuits en défauts d'isolement

Circuit H

## CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **11/04/2024**, l'installation électrique de **Montagne Sainte Barbe 114 - 5100 Namur** n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **11/04/2025**.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 106/2024/59907/01:1

### LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- La prise de terre n'est pas conforme. - 4.2.3.2.;5.4.2.1.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - 5.2.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm. Il faut l'abaisser. Si ce n'est possible, et qu'elle ne dépasse pas 100 Ohm, des mesures complémentaires selon la sous-section 4.2.4.3.b doivent être prises. - 4.2.4.3.b
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

### REMARQUES

- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

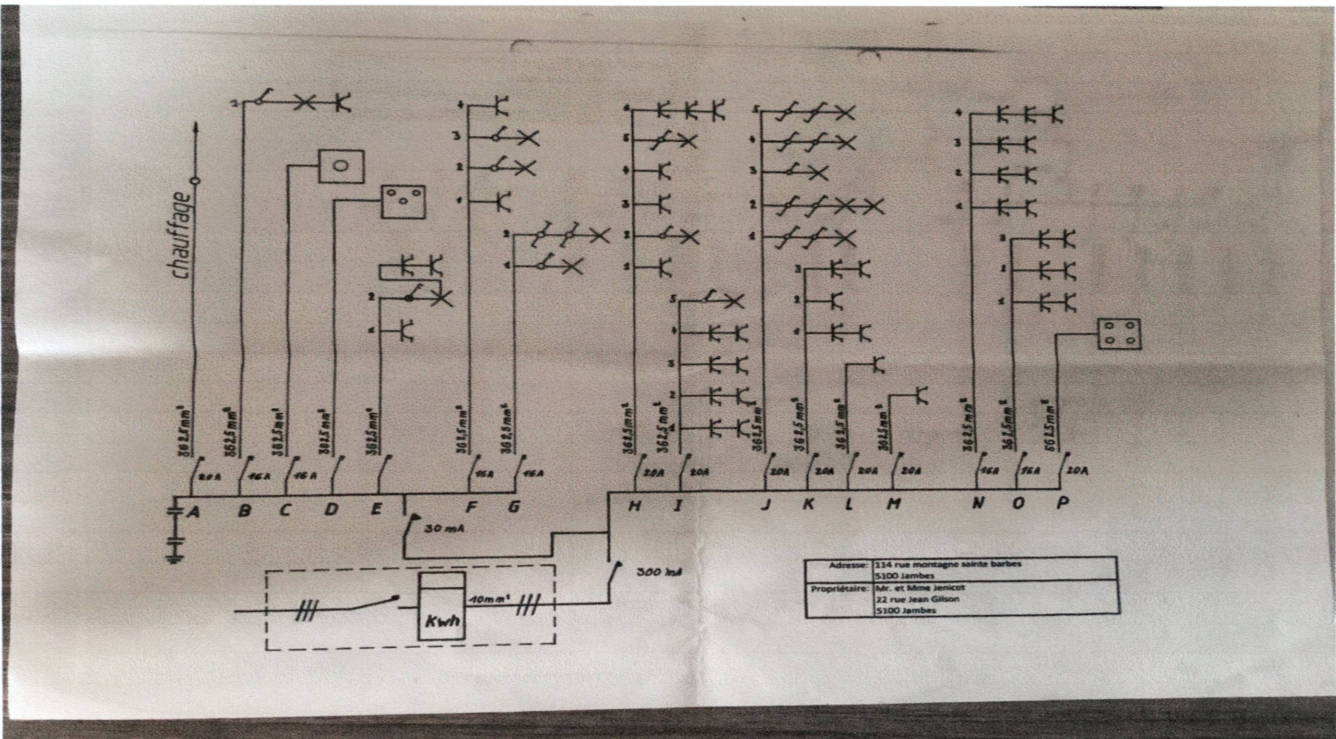
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

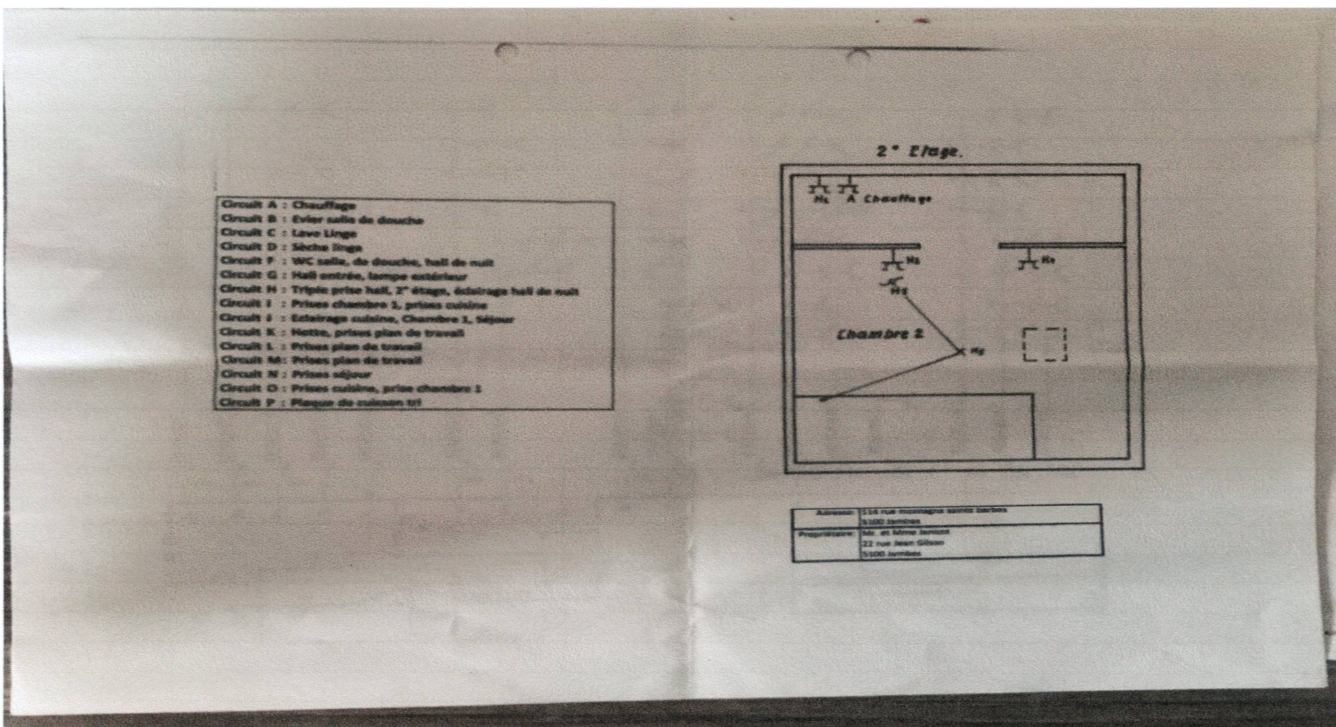
RÉF. 106/2024/59907/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



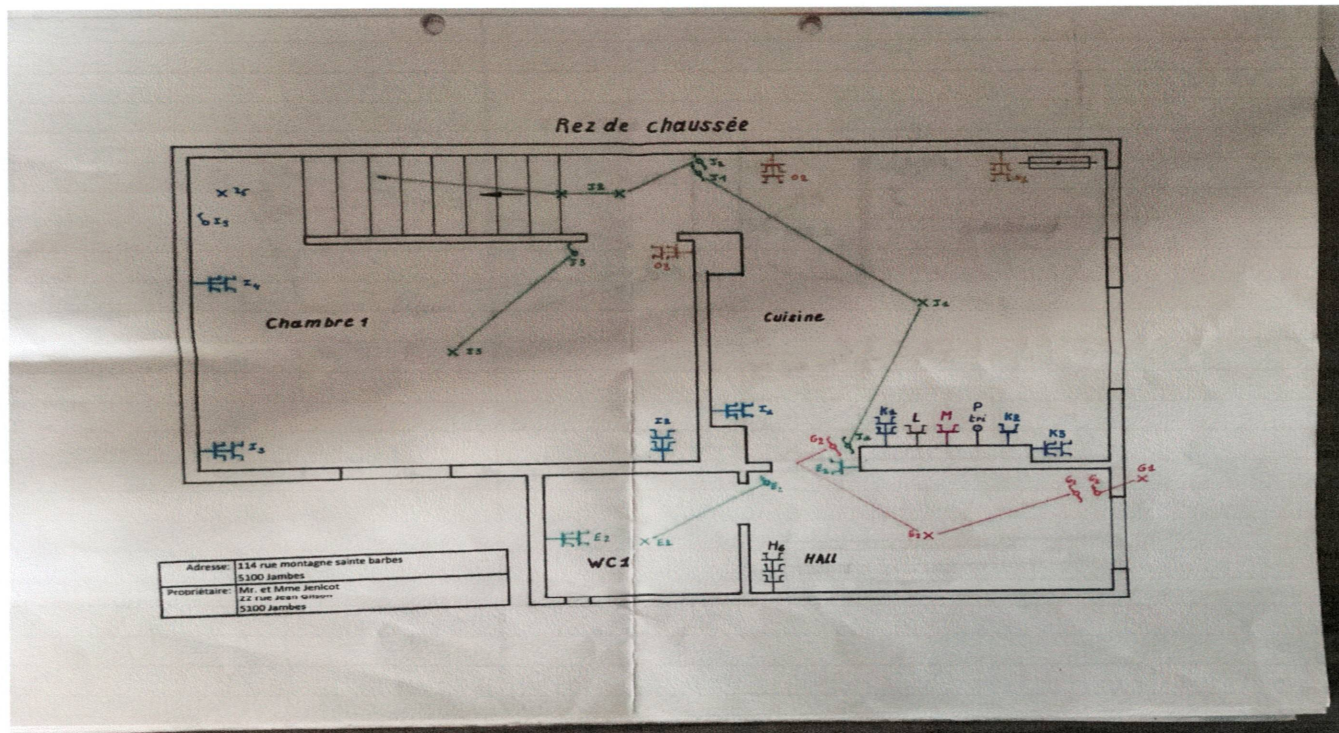
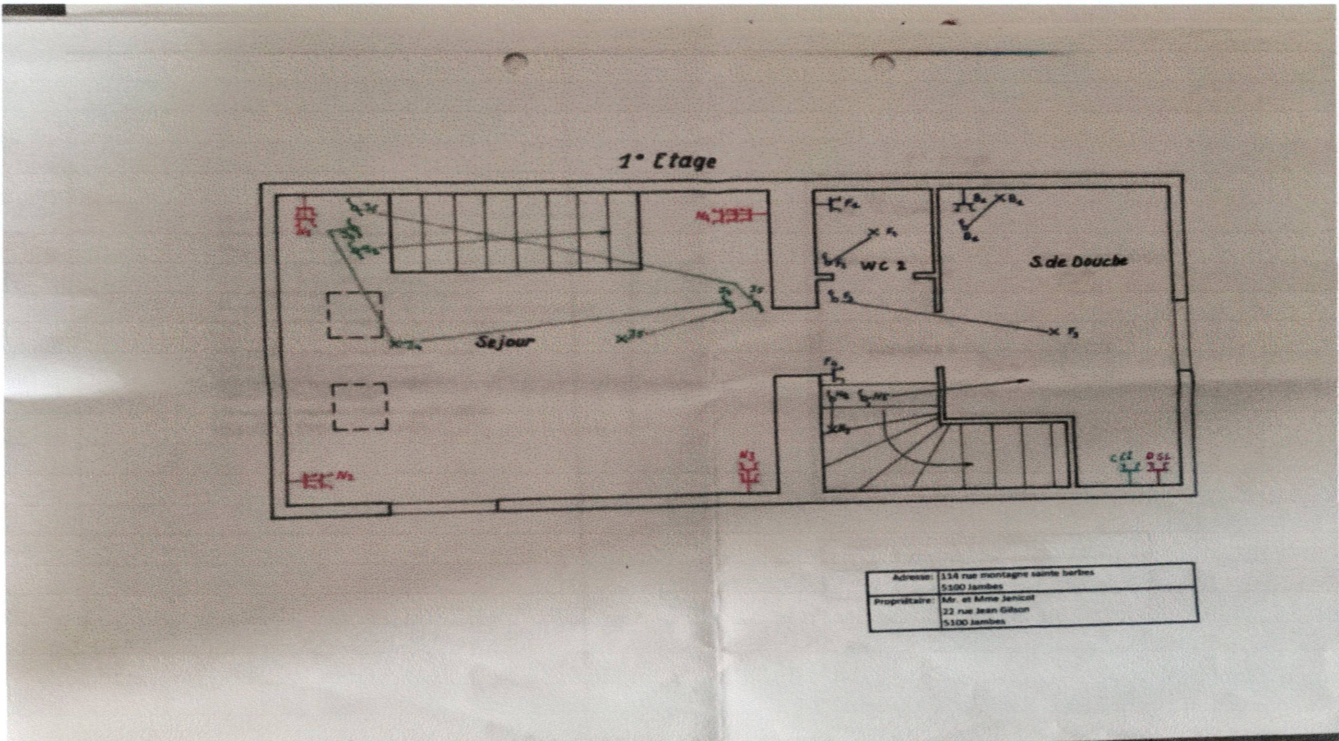
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 106/2024/59907/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 106/2024/59907/01:1**

ANNEXES

Autre(s)

**BTV** Beter Zeker. Bien Sûr. PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

**L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME**

L'examen s'appuie selon l'instruction de travail 104008 qui 104008 sur base des prescriptions techniques ci-dessus.

Le contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Namur / Luxembourg, Avenue du Saint-On 25, 5501 CHIEY  
T: 083 21 36 27. E: btv.namur@btvcontrol.be

Rapport N°: 0469-180327-02 Date du contrôle: 27/03/2018  
Extra date du contrôle:

**DONNEES GENERALES:**

**ADRESSE DE L'INSTALLATION:** Amicoct Julien  
MONTAGNE SAINTE BARBE 114  
5100 JAMBES

**PROPRIETAIRE:** Amicoct Julien  
MONTAGNE SAINTE BARBE 114  
5100 JAMBES

**DEMANDEUR:** Amicoct Julien  
RUE JEAN GILSON 22  
5100 JAMBES

**INSTALLATEUR:** Amicoct Julien  
RUE JEAN GILSON 22  
5100 JAMBES

TVA ou CI: EAN: 49682013 Index: 61368

Compteur n°: 49682013 Index: 61368

**DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:**

Type d'installation: gite  
Avant & Après 01/10/81

Début travaux fondations: Installation électrique: Avant & Après 01/10/81

Raccordement tension: 3x400V + N  
RUE art.: 87

Cable aliment. tableau princ.: 4 x 6 mm<sup>2</sup>  
Projection raccordement: 20 A

Type électrique de terre: Piquets  
Inter. éq. - type: 4x 40A/300mA

Nombre de tableaux: 1  
Norme de circuits term.: 16

Facteurs d'influences externe: Sols/mis: TT

**CONTROLE:**

Voie de contrôle suivant: R0E art. 271,  
Voie de contrôle: R101

**MESURES:**

Rk: 60 Ohm  
R101: 1 MOhm

VMA - 41 MA-ET-02/2015 1 / 2

